

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

DÉCRET N° 2024-¹⁵⁷¹ /PRES promulguant la loi n° 038-2024/ALT du 26 novembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°74140-BF, signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique Sub-saharienne Plus (SWEDD +)

**LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu** la lettre n°2024-127/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 28 novembre 2024 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n° 038-2024/ALT du 26 novembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°74140-BF, signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique Sub-saharienne Plus (SWEDD +) ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Est promulguée la loi n° 038-2024/ALT du 26 novembre 2024 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°74140-BF, signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique Sub-saharienne Plus (SWEDD +).

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 décembre 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

BURKINA FASO

-=-=-=-=-

**LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS**

-=-=-=-=-

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

IV^E REPUBLIQUE

-=-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°038-2024/ALT

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRÊT N°74140-BF, SIGNÉ LE 21 OCTOBRE 2023 ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DU DIVIDENDE
DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE PLUS
(SWEDD+)**

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;
- Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 ;

a délibéré en sa séance du 26 novembre 2024
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt n°74140-BF, signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique Sub-saharienne Plus (SWEDD+).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

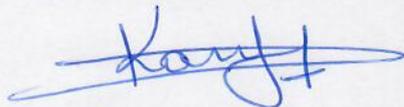
Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 novembre 2024

Le Président

A blue ink signature of Dr Ousmane BOUGOUMA is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION' at the top, 'BURKINA FASO' at the bottom, and 'Le Président' in the center. There are two stars on either side of the bottom text.

Dr Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance

A blue ink signature of Esther BAMOUNI/KANSONO is written in a cursive style.

Esther BAMOUNI/KANSONO